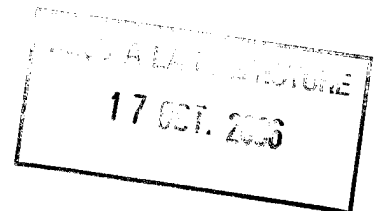


Service instructeur
Service des Actions Educatives
et de la Jeunesse

N° 8^e/77-06

Service consulté



**COLLEGES PUBLICS :
SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU TITRE DES EMPLOIS AIDES**

Résumé : *Le présent rapport propose de verser aux collèges concernés, la part employeur des contrats aidés pour le premier trimestre 2006, au titre du transfert de compétences en matière d'accueil, d'entretien, d'hébergement et de restauration, pour un montant total de 19.291,32 €*

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le Département est compétent pour tous les agents non titulaires exerçant dans ces domaines de l'accueil, de l'entretien de l'hébergement et de la restauration, qu'ils soient de droit public ou de droit privé. De ce fait, il doit assumer la charge financière des contrats en cours et des contrats futurs.

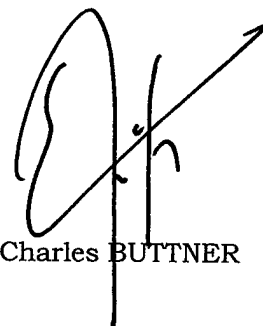
En ce qui concerne les emplois aidés, par délibérations de la commission permanente du 3 mars 2006 (rapport 8^{ème}/20-06) et du 19 mai 2006 (rapport 8^{ème}/40-06), vous avez autorisé le versement de la part employeur des contrats afférents aux collèges concernés, ainsi que le renouvellement de ces contrats par les établissements lorsque le besoin est clairement identifié.

Par ailleurs, dans certaines situations exceptionnelles, et dans l'attente de la mise en place de contrats avenir, je peux être amené à mettre en place, à titre provisoire, un contrat aidé pour faire face à un besoin urgent : cela a été le cas pour le collège de Seppois-le-Bas à partir de la rentrée de septembre.

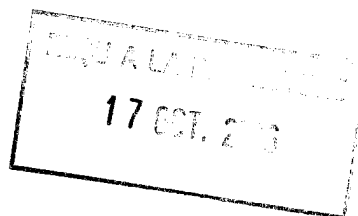
En annexe au présent rapport est joint l'état des sommes à reverser à chaque collège bénéficiaire d'un ou plusieurs contrats aidés, au titre du premier trimestre 2006. Le montant total de la dépense s'élève à **19.291,32 €**.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et :

- autoriser le reversement aux collègues figurant en annexe au rapport, de la part employeur des contrats aidés pour la réalisation de tâches d'accueil, d'entretien, d'hébergement et de restauration,
- dire que les crédits correspondants seront prélevés au chapitre 65, nature 65511, fonction 221 du budget départemental,
- autoriser, à titre exceptionnel, le recrutement de nouveaux contrats aidés afin de pourvoir provisoirement à des besoins urgents.



Charles BUTTNER



Service des Actions Educatives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 OCTOBRE 2006

**Fonctionnement des collèges
PROGRAMME 2006**

N° Opération	Bénéficiaire Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
COL04459	COLLEGE ALBERT SCHWEITZER - KAYSERSBERG SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	864,75
COL04461	COLLEGE ALEXANDRE GERARD - MASEVAUX SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	811,89
COL04457	COLLEGE ANNE FRANCK - ILLZACH SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	864,75
COL04462	COLLEGE BEL AIR 2 - MULHOUSE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	529,41
COL04448	COLLEGE BERLIOZ - COLMAR SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	424,62
COL04473	COLLEGE CHARLES PEGUY - WITTELSHEIM SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	947,64
COL04449	COLLEGE DE DANNEMARIE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	849,24
COL04451	COLLEGE DE FERRETTE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	424,62
COL04452	COLLEGE DE FESSENHEIM SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	1 289,37
COL04453	COLLEGE DE FORTSCHWIHR SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	229,41
COL04469	COLLEGE DE SAINT-AMARIN SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	549,90
COL04456	COLLEGE D'ILLFURTH SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	864,74
COL04467	COLLEGE D'OTTMARSHEIM SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	864,75
COL04460	COLLEGE EMILE ZOLA - KINGERSHEIM SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	529,41
COL04464	COLLEGE FRANCOIS VILLON - MULHOUSE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	864,75
COL04465	COLLEGE FREDERIC HARTMANN - MUNSTER SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	424,62
COL04466	COLLEGE GEORGES MARTELOT - ORBEY SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	424,62
COL04471	COLLEGE GERARD DE NERVAL - VILLAGE-NEUF SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	864,75
COL04455	COLLEGE HENRI ULRICH - HABSHEIM SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	849,24
COL04458	COLLEGE LAZARE DE SCHWENDI - INGERSHEIM SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	864,75
COL04468	COLLEGE LES MENETRIERS - RIBEAUVILLE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	543,78
COL04446	COLLEGE LUCIEN HERR D'ALTKIRCH SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	529,41

COL04474	COLLEGE MARCEL PAGNOL - WITTENHEIM SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	634,20
COL04454	COLLEGE MATHIAS GRUNEWALD - GUEBWILLER SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	494,11
COL04447	COLLEGE PFEFFEL - COLMAR SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	424,62
COL04470	COLLEGE REMY FAESCH - THANN SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	419,91
COL04472	COLLEGE ROBERT SCHUMAN - VOLGELSHEIM SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	849,24
COL04450	COLLEGE VICTOR SCHOELCHER - ENSISHEIM SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	529,41
COL04463	COLLEGE WOLF - MULHOUSE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	529,41
Total		19 291,32